



# CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## ARRÊTÉ

N°	Objet	Date
IP-2017-169	Liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de technicien territorial au titre de l'année 2017	25 septembre 2017

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**VU** les décrets n°2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 7,

**VU** la proposition de la commission administrative paritaire de catégorie B en date du 21 septembre 2017,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de technicien territorial est arrêtée comme suit, avec une date d'effet fixée au 11 octobre 2017:

Nom et Prénom	Collectivité
ARCHIER Damien	ROUSSILLON
AUBIN Dominique	PONT DE CLAIX
BERNARD Christian	FONTAINE
CASEMODE Sylvain	C.A PORTE DE L'ISERE
CECCON Bruno	C.C. DE BEAUREPAIRE
COMBALOT Emmanuel	LANS EN VERCORS
DUGUA Christian	PEAGE DE ROUSSILLON
MORA Laurent	VOIRON
PATON Gérard	C.C LE GRESIVAUDAN
PITOT Noël	SAINT PIERRE D'ENTREMONT
QUEMIN Jacques	SAINT JEAN DE BOURNAY
RABAL Stéphane	C.C. DE L'OISANS
ROCHE Jean-Michel	C. A DU PAYS VOIRONNAIS
SEINE Patrick	CROLLES
ZSOMBOK Francis	L'ISLE D'ABEAU

**Article 2 :** L'inscription sur cette liste d'aptitude est valable deux ans et ne vaut pas recrutement.

Toutefois, elle est renouvelable deux fois pour une durée de 1 an uniquement sur demande écrite de l'intéressé(e) par courrier en recommandé avec accusé de réception un mois avant le terme de la première et de la deuxième année. Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, 416 rue des Universités CS 50097 38401 Saint Martin d'Hères Cedex.

Le décompte de cette période de quatre ans peut être suspendu durant l'accomplissement des obligations du service national, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de congé de longue durée.

**Article 3:** Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4:** Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et notifié aux intéressé(e)s.

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, à Saint-Martin-d'Hères, le 25 septembre 2017.

Le Président,  
Marc BAETTO

